



Direction Générale des Douanes

Cotonou, le 19/05/2023

Le Directeur Général

NOTE CIRCULAIRE

A tous

N° 064 /DGD/DGA/DLC

- OPERATEURS ECONOMIQUES AGRÉÉS
- COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGRÉÉS
- IMPORTATEURS
- EXPORTATEURS
- AUTRES USAGERS

Objet : Avantages accordés aux Opérateurs Économiques Agréés (OEA).

Références : - Cadre des normes SAFE de l'Organisation Mondiale des Douanes.
- Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme national des Opérateurs Économiques Agréés (OEA) et conformément aux instruments internationaux cités en référence, les avantages ci-après sont accordés aux entreprises agréées « OEA SIMPLIFICATIONS DOUANIÈRES » par les douanes béninoises.

Il s'agit de :

- 1) la célérité dans le traitement des dossiers ;
- 2) la création d'un circuit préférentiel pour les déclarations émises par les OEA, avec notification de priorité à l'Inspecteur traitant concerné ;
- 3) l'inspection physique et l'écot à domicile ou dans tout autre lieu choisi par l'opérateur lorsque la visite des marchandises s'avère nécessaire ;
- 4) l'autorisation permanente d'enlèvement par procédure simplifiée sans consignation pour les marchandises exonérées et ;
- 5) le droit d'utilisation du logo OEA.

J'invite en conséquence toutes les entreprises, usagers des services des douanes à promouvoir les bonnes pratiques, faire preuve de professionnalisme et à souscrire à ce programme pour en tirer le meilleur parti.



Alain HINKATI

COPIES :

- | | | |
|-----------------|--------------------|----------------------|
| - MEF | « A T C R » | |
| - SEGUB | } | |
| - BENIN CONTROL | | |
| - WEBB FONTAINE | | |
| - FEBECAD | | |
| - CCIB | | « POUR INFO » |

